
RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

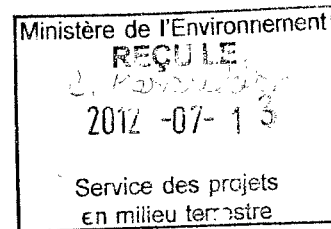
Liste par ministère ou organisme

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction régionale de la Capitale-Nationale	Suzanne Pilote	9 juillet 2012	1 page.
2.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction régionale de la Capitale-Nationale	Francine Lavallée	27 juin 2012	1 page.
3.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction régionale de la Capitale-Nationale	Suzanne Pilote	10 avril 2012	1 page.
4.	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Direction de la Capitale-Nationale	Claude Fleury	28 juin 2012	1 page.
5.	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Direction de la Capitale-Nationale	Martin Pineault	24 avril 2012	2 pages.
6.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Guy Sanfaçon	9 juillet 2012	1 page.
7.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Guy Sanfaçon	16 avril 2012	3 pages.
8.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik	France-Sylvie Loisel	5 juillet 2012	1 page.
9.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik	France-Sylvie Loisel	17 avril 2012	1 page.
10.	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Direction régionale de la Capitale-Nationale	Jean Dionne	10 juillet 2012	1 page.
11.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'environnement et de la coordination	Marcel Grenier	20 juillet 2012	5 pages.

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
12.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'environnement et de la coordination	Marcel Grenier	20 avril 2012	4 pages.
13.	Ministère des Transports	Direction de la Capitale-Nationale	Jean-François Saulnier	9 juillet 2012	2 pages.
14.	Ministère des Transports	Direction de la Capitale-Nationale	Richard Ringuette	16 avril 2012	2 pages.
15.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones, Direction des négociations	Patrick Brunelle	17 avril 2012	1 page.
16.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones, Direction des négociations et de la consultation	Patrick Brunelle	5 juillet 2012	1 page.
17.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Goulet	26 mars 2012	1 page.
18.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	12 juillet 2012	1 page.
19.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	5 juillet 2012	1 page.
20.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	5 juillet 2012	1 page.
21.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	24 avril 2012	2 pages.
22.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	24 avril 2012	2 pages.
23.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	30 mars 2012	2 pages.
24.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches	Daniel Veillette	11 juillet 2012	1 page.
25.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches	Daniel Veillette	24 avril 2012	3 pages.

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
26.	Ministère du Tourisme	Direction du partenariat et de l'intervention régionale	François Côté	6 juillet 2012	1 page.
27.	Ministère du Tourisme	Direction du partenariat et de l'intervention régionale	François Côté	11 avril 2012	1 page.

Québec, le 9 juillet 2012



Monsieur Hervé Chatagnier, chef par intérim
Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Poste Lefrançois à 325 kV et ligne d'alimentation par Hydro-Québec
(Dossier n° 3211-11-103)**

Monsieur,

Comme demandé, nous avons analysé le document contenant les réponses aux questions et commentaires qui ont été adressés à l'initiateur du projet du poste Lefrançois à 325 kV et de sa ligne d'alimentation dans le secteur de L'Ange-Gardien.

Comme mentionné dans la note transmise le 11 avril 2012 et à la lecture du document contenant les réponses aux questions et commentaires, nous réitérons que l'emplacement retenu n'aura peu ou pas d'impact sur les activités agricoles bien qu'il soit en zone agricole. Le poste Lefrançois sera construit entre une déchetterie et une ancienne carrière, dans un secteur boisé isolé qui présente peu d'intérêt pour l'agriculture.

Considérant la nature du projet, l'emplacement retenu et les réponses soumises à notre attention, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) n'émettra pas de commentaire.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice régionale,



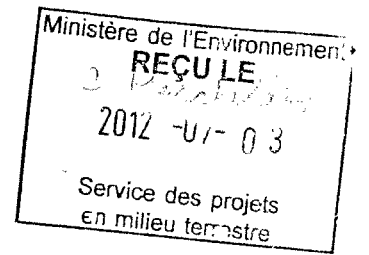
Suzanne Pilote

SP/ct

c. c. : M^{me} Christine Lepage, DADEAT
M. Mustapha Eddib, CSA Québec

Direction régionale de la Capitale-Nationale

Québec, le 27 juin 2012



Monsieur Hervé Chatagnier, directeur
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Poste Lefrançois à 315-25 kV et ligne d'alimentation par Hydro-Québec
(Dossier 3211-11-103)**

Monsieur,

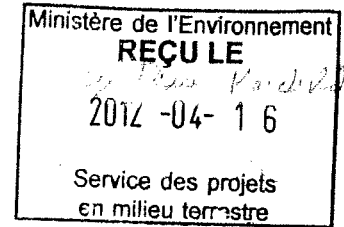
Nous accusons réception du document complément de l'étude d'impact sur
l'environnement.

Votre dossier sera transmis à M. Stéphane Lavoie, agronome responsable de ce
dossier à notre direction. Vous pouvez joindre M. Lavoie au 418 643-0033, poste
1714 ou par courriel à stephane.lavoie@mapaq.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Francine Lavallée
Francine Lavallée, agente de secrétariat

Québec, le 10 avril 2012



Monsieur Hervé Chatagnier, chef par intérim
Service des projets en milieu terrestre
Direction régionale de la Capitale-Nationale
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Poste Lefrançois à 325 kV et ligne d'alimentation par Hydro-Québec
Dossier n° 3211-11-103**

Monsieur,

Comme demandé, nous avons analysé l'étude d'impact sur l'environnement de février 2012, laquelle couvre le secteur de l'Ange-Gardien.

À la lecture de l'étude d'impact sur l'environnement, nous constatons que l'emplacement retenu n'aura pas d'impact sur les activités agricoles malgré que l'emplacement est en zone agricole. Le poste Lefrançois sera construit entre une déchetterie et une ancienne carrière, dans un secteur boisé isolé, qui présente peu d'intérêt pour l'agriculture.

Considérant la nature du projet et l'emplacement retenu, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) n'émettra pas de commentaire.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.

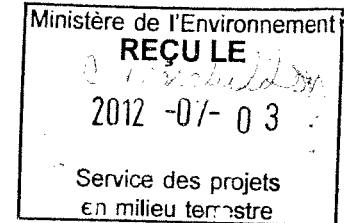
La directrice régionale,

Suzanne Pilote

SP/fl

c. c. : M^{me} Christine Lepage, DADEAT
M. Mustapha Eddib, CSA Québec

Québec, le 28 juin 2012



Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Avis sur les réponses aux questions et commentaires
Poste Lefrançois à 315-25 kV et ligne d'alimentation par Hydro-Québec
(Dossier 3211-11-103)**

Monsieur,

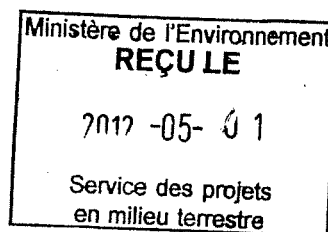
En réponse à votre demande d'avis relatif au document contenant les réponses aux questions et commentaires, dans le cadre de l'examen de recevabilité de l'étude d'impact citée en rubrique, et après l'analyse des sujets relevant de notre compétence, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine est d'avis que les réponses sont satisfaisantes. Le présent avis est émis en fonction des données disponibles à sa date et ne présuppose aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner.

Pour toute information additionnelle relative à cet avis, je vous invite à communiquer avec Geneviève Dion, responsable de ce dossier à notre direction, au 418 380-2346, poste 7310.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Claude Fleury



Québec, le 24 avril 2012

Monsieur Hervé Chatagnier
Chef par intérim
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Avis de recevabilité de l'étude d'impact pour le poste Lefrançois
à 345 kV et ligne d'alimentation (Dossier 3211-11-103)**

Monsieur,

La présente fait référence à votre demande d'avis ministériel relatif à l'étape de recevabilité de l'étude d'impact du projet cité en rubrique et transmis à la direction régionale de la Capitale-Nationale du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine le 15 mars 2012.

Sur les sujets qui relèvent de notre champ de compétence et sur la base des documents soumis à son attention, le Ministère est d'avis que tous les éléments requis par la directive ont été traités, et ce de façon satisfaisante et valable, en fonction du projet. Le présent avis est émis en fonction des données disponibles à sa date et ne présuppose aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner.

Considérant les résultats négatifs de l'étude de potentiel archéologique, il n'y a pas lieu de réaliser d'autres inventaires archéologiques préalablement aux travaux prévus par le promoteur. Toutefois, nous tenons à rappeler à Hydro Québec qu'en vertu de la Loi sur les biens culturels, le MCCCCF doit être

... 2

informé immédiatement de toutes les découvertes archéologiques faites durant les travaux.

Pour toute information additionnelle relative à cet avis, nous vous invitons à communiquer avec Geneviève Dion, responsable de ce dossier à notre direction. Vous pourrez communiquer avec cette dernière au 418 380-2346, poste 7310.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Martin Pineault



Québec, le 9 juillet 2012

Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Poste Lefrançois à 315-25 kV et ligne d'alimentation (3211-11-103)

Monsieur,

En réponse à votre demande du 15 juin 2012 sur l'analyse de la recevabilité des réponses aux questions et commentaires adressés au promoteur, nous vous transmettons notre avis de santé publique.

Nous estimons que les réponses apportées par le promoteur sont recevables. Toutefois, compte tenu du nombre important de déplacements de camions appréhendés dans certains quartiers résidentiels, nous demeurons préoccupés par les nuisances occasionnées. C'est pourquoi nous nous y attarderont lors de l'acceptabilité du projet.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le coordonnateur de l'Unité de santé environnementale,

pour Guy Sanfaçon, Ph.D
Pharmacologue-Toxicologue

GS/LL/lb

c. c. Madame Renée Levaque, DSP de la Capitale-Nationale



Québec, le 16 avril 2012

Monsieur Hervé Chatagnier
Chef par intérim du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Poste Lefrançois à 315-25 kV et ligne d'alimentation (3211-11-103)

Monsieur,

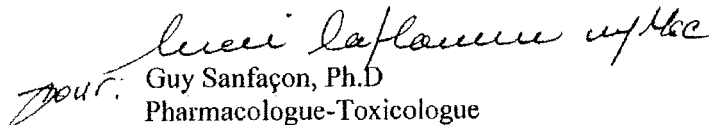
En réponse à votre demande d'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact concernant le dossier ci-haut mentionné, nous vous transmettons notre réponse faite en collaboration avec la Direction régionale de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale.

D'un point de vue de santé publique, nous estimons que nous pourrions juger cette étude d'impact recevable lorsque les éléments tels que la récupération des déblais, l'approvisionnement des matériaux et le lieu d'élimination des matériaux excavés auront été spécifiés par le promoteur.

Vous retrouverez tous les détails dans la lettre de la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale jointe à cet envoi.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le coordonnateur de l'Unité de santé environnementale,


pour : Guy Sanfaçon, Ph.D
Pharmacologue-Toxicologue

GS/LL/lb

p. j.

Le 13 avril 2012

COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Guy Sanfaçon
Coordonnateur de l'Unité de santé environnementale
Ministère de la Santé et de Services sociaux
Direction de la protection de la santé publique
1075, chemin Ste-Foy, 11^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

**Objet : Poste Lefrançois à 315-25 kV et ligne d'alimentation par Hydro-Québec
(Dossier 3211-11-103) - Analyse de la recevabilité de l'étude d'impact**

N/Réf. : 600-2012-01

Monsieur,

À la suite de votre demande datée du 19 mars dernier, nous avons analysé d'un point de vue de santé publique, la recevabilité de l'étude d'impact du projet ci-haut mentionné. Afin d'émettre notre opinion, notre analyse est basée sur l'adéquation entre l'étude d'impact fournie par Hydro-Québec TransÉnergie et la directive du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (février 2010). Vous trouverez ci-dessous notre analyse.

Le projet à l'étude est situé dans la municipalité de l'Ange-Gardien, au sein de la municipalité régionale de comté (MRC) de la Côte-de-Beaupré. Il comprend le remplacement du poste de la Montmorency à 65-25 kV, par un nouveau poste à 315-25 kV.

Éléments de contexte

Actuellement, plusieurs postes alimentent le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Dans la partie est de la CMQ, le poste de la Montmorency, situé au pied des chutes du même nom, alimente les municipalités de l'île d'Orléans, de l'Ange-Gardien ainsi qu'une partie de la municipalité de Boischatel. Ce poste ainsi que sa ligne de transport, d'une longueur de 12 kilomètres qui relie celui-ci au poste de Québec, est vétuste et nécessite des rénovations majeures à court terme. La solution préconisée par Hydro-Québec consiste à remplacer le poste de la Montmorency par un poste à 315-25 kV, le poste Lefrançois. À cela s'ajoute une ligne d'alimentation de 180 mètres qui reliera ce nouveau poste à la ligne Bersimis-2-Laurentides. L'emplacement du poste projeté est situé dans un secteur déjà perturbé, utilisé à des fins industrielles. On y retrouve entre autres, une déchetterie, une tour de communications ainsi qu'une ancienne carrière. La création de ce poste permettra le démantèlement du poste de la Montmorency, ainsi que le démantèlement d'une ancienne ligne d'une distance de 24 km qui longe le boulevard Sainte-Anne jusqu'à la municipalité de Sainte-Anne-de-Beaupré.

En raison de son emplacement isolé, situé loin des secteurs résidentiels, le projet dans sa phase d'exploitation ne semble pas entraîner d'impacts à la santé. De plus, le remplacement du poste de la Montmorency ainsi que le démantèlement de 24 km de ligne située sur le boulevard Sainte-Anne sont perçus comme d'importants impacts positifs. Néanmoins, les travaux de construction et plus particulièrement l'augmentation de la circulation et le transport de véhicules lourds risquent d'occasionner beaucoup de dérangement pour les résidents situés dans les rues empruntées.

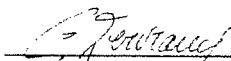
Transport

Le transport des équipements et des déblais entrainera éventuellement des poussières et du bruit gênants pour la population avoisinante. D'ailleurs l'initiateur du projet, conscient des impacts de cette activité prévoit mettre en place certaines mesures de mitigation telles que : informer la population locale du calendrier des travaux ou encore, installer une signalisation adéquate afin de réduire les contraintes. Malgré cela, autant que cela soit possible, l'initiateur peut-il envisager de réduire ces déplacements? Par exemple, les travaux d'excavation et de terrassement du site d'implantation du poste nécessiteront 6300 déplacements de camion pour l'élimination des matériaux excavés. Dans la mesure où ces sols ne sont pas contaminés, l'initiateur peut-il considérer la possibilité de récupérer ses déblais pour les travaux de remblai? Le cas échéant, le promoteur prévoit-il s'approvisionner en matériaux à proximité du site afin de réduire les déplacements? Finalement, le promoteur peut-il nous renseigner sur le lieu prévu pour l'élimination des matériaux excavés contaminés?

Recevabilité de l'étude d'impact

En conséquence de ce qui précède, nous considérons d'un point de vue de santé publique que l'étude d'impact environnementale déposée répondra de façon satisfaisante aux directives ministérielles émises pour ce projet une fois que nos questions concernant le transport seront prises en compte.

Espérant que cette analyse répond de vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, mes sentiments distingués.



Gwendaline Kervran
Conseillère en santé environnementale
GK/lb

Direction régionale de la sécurité civile
et de la sécurité incendie de la Capitale-Nationale,
de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik

Le 5 juillet 2012

Monsieur Hervé Chatagnier, directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Poste Lefrançois à 315-25 kV et ligne d'alimentation par Hydro-Québec
(Dossier 3211-11-103)**

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre, datée du 15 juin dernier, dans laquelle vous nous demandez de procéder à l'examen des réponses aux questions adressées à l'initiateur.

Nous avons procédé à cet examen et nous vous avisons, que, au meilleur de notre connaissance et au regard des préoccupations qui relèvent de notre champ de compétence, les éléments requis ont été traités de façon satisfaisante.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Félix Lapointe, responsable de ce dossier. Vous pouvez le rejoindre par téléphone au 418 643-3244, poste 42313 ou par courriel à felix.lapointe@msp.gouv.qc.ca

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice régionale,



France-Sylvie Loisel

FSL/FL/sc

c.c. M^{me} Francine Belleau, MSP
MM. Marc Morin, MSP
Félix Lapointe, MSP

Direction régionale de la sécurité civile
et de la sécurité incendie de la Capitale-Nationale,
de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik

Le 17 avril 2012

Monsieur Hervé Chatagnier, chef de service
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Poste Lefrançois à 325 kV et ligne d'alimentation par Hydro-Québec
(Dossier 3211-11-103)**

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre, datée du 21 mars dernier, dans laquelle vous nous demandez de procéder à l'examen de l'étude d'impact du projet ci-haut cité en vue d'en vérifier la recevabilité.

Nous avons procédé à cet examen et nous vous avisons par la présente, que, au meilleur de notre connaissance et au regard des préoccupations qui relèvent de notre champ de compétence, les éléments requis ont été traités de façon satisfaisante.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Félix Lapointe, responsable de ce dossier. Vous pouvez le rejoindre par téléphone au 418 643-3244, poste 42313 ou par courriel à felix.lapointe@misp.gouv.qc.ca

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

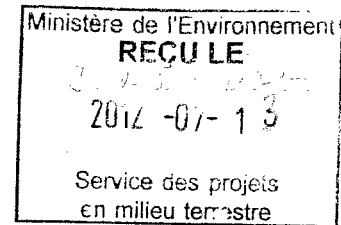
La directrice régionale,



France-Sylvie Loisel

FSL/FL/sc

c.c. M^{me} Francine Belleau, MSP
MM. Marc Morin, MSP
Félix Lapointe, MSP



Québec, le 10 juillet 2012

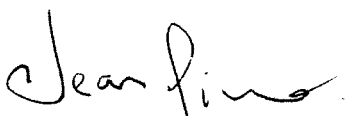
Monsieur Hervé Chatagnier
Chef par intérim du Service des projets
en milieu terrestre
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente fait suite à votre correspondance du 16 juin 2012, dans laquelle vous sollicitez nos commentaires sur le document contenant les réponses aux questions et commentaires adressés à l'initiateur du projet *Poste Lefrançois à 315-25 kV et ligne d'alimentations par Hydro-Québec* (dossier 3211-11-103).

Je vous informe que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire n'a pas de commentaire particulier à émettre en lien avec son champ d'intervention.

Veuillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.



Jean Dionne
Directeur régional

Le 20 juillet 2012

Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

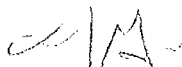
La présente fait suite à votre lettre du 15 juin 2012 concernant le projet de Poste Lefrançois à 315-25 kV et la ligne d'alimentation par Hydro-Québec (3211-11-103).

Lors d'un avis daté du 18 juillet 2012 concernant ce dossier, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) indiquait qu'il serait nécessaire que le promoteur localise le nouveau poste sur le plan d'ensemble du projet, un plan semblable à celui qui précède la table des matières de l'étude d'impact, et qu'alors seulement, l'étude d'impact serait considérée recevable. Le but de cette demande était de s'assurer que la population aurait tous les outils en mains pour évaluer le projet lorsque l'étude d'impact serait rendue publique. Or depuis, Hydro-Québec s'est engagé à fournir un plan localisant le nouveau poste sur le plan d'ensemble avant le début de la période d'information et de consultation publique. De ce fait, le Ministère considère que l'étude d'impact est maintenant recevable. Toutefois, il serait opportun que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs transmette au MRNF ce complément d'information d'Hydro-Québec lorsqu'il sera disponible, afin que le Ministère puisse en confirmer la recevabilité.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs peuvent communiquer avec M. Gilles Lehoux, responsable de ce dossier à la Direction de l'environnement et de la coordination, au 418 627-6256, poste 3115.

Veuillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Marcel Grenier

MG/GL/ddr

**AVIS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE
SUR LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT CONCERNANT LE PROJET DU
POSTE LEFRANÇOIS À 315-25 KV ET LA LIGNE D'ALIMENTATION**

N/R : 20120619-48 – V/R : 3211-11-103

1. OBJET

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sollicite l'avis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour évaluer la recevabilité de l'étude d'impact pour le projet mentionné en rubrique.

Les commentaires qui suivent portent sur les réponses d'Hydro Québec (HQ) à des questions et commentaires soulevés lors d'une précédente analyse de recevabilité.

2. ÉTAT DE SITUATION

Le poste de la Montmorency à 69-25 kV alimente actuellement la municipalité de L'Ange-Gardien, l'Île d'Orléans ainsi qu'une partie de la municipalité de Boischatel. Ce poste est vétuste et nécessiterait des rénovations majeures à court terme si HQ devait en prolonger l'utilisation. Une section de la ligne d'alimentation du poste date de 1927 et doit être remplacée.

Par conséquent, HQ souhaite remplacer le poste de la Montmorency par un nouveau poste à 315-25 kV, le « poste Lefrançois », qui sera construit à l'intérieur de la municipalité de L'Ange-Gardien. Ce poste aura une capacité de 91 mégavoltampère (MVA). Une ligne à 315 kV d'environ 180 mètres sera également construite afin de relier le poste Lefrançois à la ligne à 315 kV Bersimis-2–Laurentides.

- ⇒ La réalisation de ce projet permettra à HQ d'assurer la relève du poste de la Montmorency. Le nouveau poste alimentera initialement une charge de 67 MVA.
- ⇒ Cette mise en service permettra à HQ de démanteler le poste de la Montmorency (situé au pied de la chute Montmorency) et sa ligne d'alimentation de 12 km, ainsi qu'une ancienne ligne de transport à 69 kV de 24 km, exploitée actuellement à 25 kV, qui longe le boulevard Sainte-Anne, entre le poste de la Montmorency et Sainte-Anne-de-Beaupré.

Les travaux associés au projet d' Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) sont les suivants :

- ⇒ ajout du nouveau poste satellite Lefrançois à 315-25 kV en 2014;
- ⇒ ajout d'une ligne biterne (deux circuits) à 315 kV de moins de 200 m pour le raccordement du poste Lefrançois au réseau Bersimis–Laurentides en 2014;
- ⇒ démantèlement du poste de la Montmorency à 69-25 kV, de sa ligne d'alimentation à 69 kV (circuits 743-753) le long de la Côte-de-Beaupré et de ses départs au poste de Québec en 2015;
- ⇒ modifications mineures aux postes de Charlevoix et Laurentides pour intégrer le poste Lefrançois au réseau de transport.

Le coût du projet est estimé à 37,5 M\$ et générera des retombées économiques régionales de l'ordre de 8,9 M\$. La construction débuterait à l'automne 2013 pour une mise en service à l'automne 2014.

Enfin, le poste Lefrançois sera construit entre une déchetterie et une ancienne carrière, dans un secteur boisé isolé, qui présente peu d'intérêt pour la population locale et pour les touristes.

3. COMMENTAIRES

Le plan global d'évolution du réseau électrique de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) élaboré par HQ prévoit, entre autres, d'éliminer le réseau du poste de la Montmorency à 69 kV à moyen terme, car il est vétuste et de faible capacité. Le nouveau poste conduira à des améliorations significatives, par le retrait du poste et des pylônes de transport le long de la falaise du Parc de la Chute Montmorency.

Un plan d'ensemble des travaux ainsi que les flux de puissance (en MW) avant et après le projet sur les lignes de transport ont été demandés pour aider à comprendre les modifications prévues en terme du réseau de transport d'électricité de ce secteur. HQT ne fournit pas l'information demandée, indiquant dans ses réponses que les travaux autres que ceux au poste, soit les démantèlements, ne font pas partie de la présente demande de certificat d'autorisation au MDDEP. Toutefois, il sera possible de réitérer cette demande plus technique, dans le cas où le transporteur requerrait un décret d'expropriation.

Cependant, le projet est sujet à une autorisation de la Régie de l'énergie (Régie) pour son intégration à la base tarifaire d'HQT. Le transporteur a déposé sa demande à la Régie (dossier R-3789-2012) le 16 mars 2012 en vue d'une autorisation attendue pour janvier 2013. Certains éléments de ce dossier ont été présentés à la Régie sous plis confidentiels. Soulignons que la Régie est l'organisation compétente en matière de réglementation et d'autorisation pour des projets de transport d'électricité.

Le MRNF s'assurera d'obtenir les renseignements pertinents sur ses questionnements concernant ce projet et ses implications quant au réseau de la CMQ, par le biais de rencontres régulières avec HQ plutôt que par le biais de l'analyse environnementale. Cependant, dans le cadre de l'étude d'impact, le MRNF réitère qu'il serait nécessaire que le promoteur localise le nouveau poste sur le plan d'ensemble du projet, un plan tel que celui qui précède la table des matières de l'étude d'impact. L'étude d'impact sera considérée recevable lorsque cette information aura été obtenue.

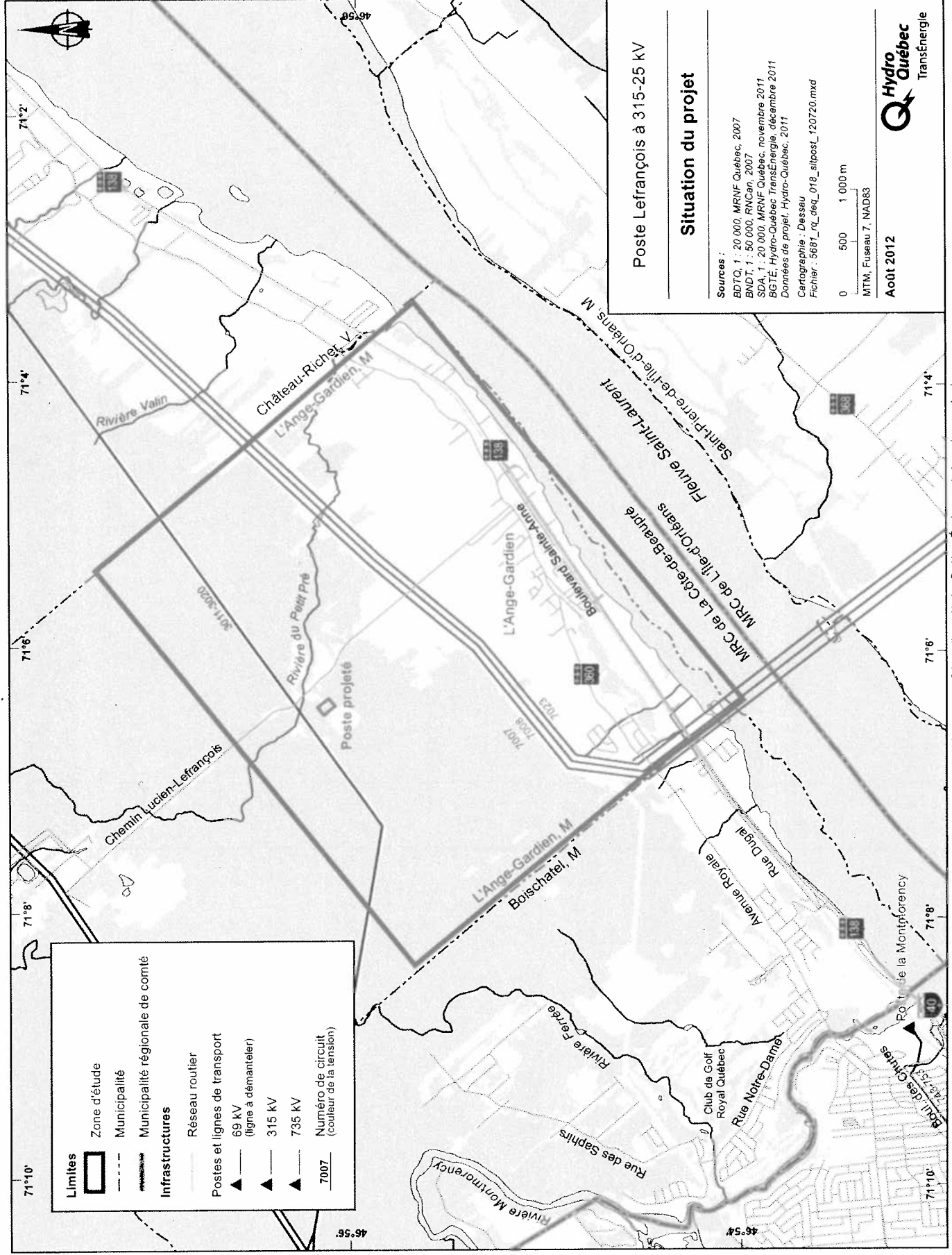
4. PERSONNES RESSOURCES

Toute question concernant les domaines d'activité peut être adressée à :

Alain Tremblay, ing.
Direction des grands projets et de la réglementation
Secteur de l'énergie
Tél. : 418 627-6386, poste 8314

Pour toute autre question, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Gilles Lehoux, responsable du dossier à la Direction de l'environnement et de la coordination, au numéro de téléphone suivant : 418 627-6256, poste 3115.

Le 18 juillet 2012



Limites

- Zone d'étude
- Municipalité
- Municipalité régionale de comté

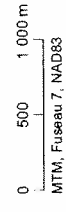
Infrastructures

- Réseau routier
- Postes et lignes de transport
 - 69 KV (ligne à démanteler)
 - 315 KV
 - 735 KV
- 7007 (couleur de la tension)

Poste Le François à 315-25 kV

Situation du projet

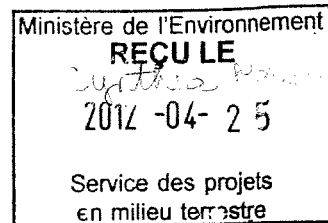
- Sources :
- BDTQ, 1 : 20 000, MRNF Québec, 2007
 - BNDT, 1 : 50 000, RNCIn, 2007
 - SDA, 1 : 20 000, MRNF Québec, novembre 2011
 - BGTE, Hydro-Québec TransÉnergie, décembre 2011
 - Données de projet, Hydro-Québec, 2011
 - Cartographie : Dessau
 - Fichier : 5681_rq_deq_018_silpost_120720.mxd



MTM, Fuseau 7, NAD83

Août 2012





Le 20 avril 2012

Monsieur Hervé Chatagnier
Chef par intérim du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 15 mars 2012 concernant le projet de Poste Lefrançois (anciennement nommé Dufournel) à 315-25 kV et ligne d'alimentation par Hydro-Québec (3211-11-103).

Vous trouverez ci-joint l'avis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune concernant la recevabilité de l'étude d'impact du projet.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs peuvent communiquer avec Mme Manon Carignan, responsable de ce dossier à la Direction de l'environnement et de la coordination, au 418 627-6256, poste 3037.

Veillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Marcel Grenier".

Marcel Grenier

MG/MC/

p. j. Avis du MRNF

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT
Poste Lefrançois (anciennement nommé Dufournel) à 315-25 KV et ligne
d'alimentation par Hydro-Québec

Avis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune
N/R : 201203221-58 – V/R : 3211-11-103

1. OBJET

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sollicite l'avis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour évaluer la recevabilité de l'étude d'impact pour le projet en rubrique, laquelle a été déposée par Hydro-Québec (HQ) au MDDEP.

2. ÉTAT DE SITUATION

Le poste de la Montmorency à 69-25 kV alimente actuellement la municipalité de L'Ange-Gardien, l'île d'Orléans ainsi qu'une partie de la municipalité de Boischatel. Ce poste est vétuste et nécessiterait des rénovations majeures à court terme si HQ devait en prolonger l'utilisation. Une section de la ligne d'alimentation du poste date de 1927 et doit être remplacée.

La solution proposée par Hydro Québec consiste à remplacer le poste de la Montmorency par un nouveau poste à 315-25 kV, le « poste Lefrançois », qui sera construit à l'intérieur de la municipalité de L'Ange-Gardien. Ce poste aura une capacité de 91 MVA et une ligne à 315 kV d'environ 180 mètres sera construite afin de relier le poste Lefrançois à la ligne à 315 kV Bersimis-2–Laurentides.

- La réalisation de ce projet permettra à HQ d'assurer la relève du poste de la Montmorency. Le nouveau poste alimentera initialement une charge de 67 MVA.
- Cette mise en service permettra à HQ de démanteler le poste de la Montmorency (situé au pied de la chute Montmorency) et sa ligne d'alimentation de 12 km, ainsi qu'une ancienne ligne de transport à 69 kV de 24 km, exploitée actuellement à 25 kV, qui longe le boulevard Sainte-Anne, entre le poste de la Montmorency et Sainte-Anne-de-Beaupré.

Les travaux associés au projet d'HQ TransÉnergie sont les suivants :

- ajout du nouveau poste satellite Lefrançois à 315-25 kV en 2014;
- ajout d'une ligne biterne (deux circuits) à 315 kV de moins de 200 m pour le raccordement du poste Lefrançois au réseau Bersimis–Laurentides en 2014;

- démantèlement du poste de la Montmorency à 69-25 kV, de sa ligne d'alimentation à 69 kV (743-753) et de ses départs au poste de Québec en 2015;
- modifications mineures aux postes de Charlevoix et Laurentides pour intégrer le poste Lefrançois au réseau de transport.

Le coût du projet est estimé à 37,5 M\$ et générera des retombées économiques régionales de l'ordre de 8,9 M\$. La construction débuterait à l'automne 2013 pour une mise en service à l'automne 2014.

Enfin, le poste Lefrançois sera construit entre une déchetterie et une ancienne carrière, dans un secteur boisé isolé, qui présente peu d'intérêt pour la population locale et pour les touristes.

3. COMMENTAIRES

Le nouveau poste électrique a été localisé sur la carte 1-1 à la page 1-2 et sur la carte 6-1 à la page 6-32 de l'étude d'impact. Toutefois il manque un plan d'ensemble sur une page en couleur de format 8½ x 11 qui localisera le futur poste et les lignes de transport à construire, ainsi qu'un plan des équipements qui devront être démantelés.

- Ce plan d'ensemble permettra de comprendre ce que ce projet ajoute et ce qu'il remplace au point de vue des équipements de transport pour assurer l'alimentation de la charge régionale.
- Il y aurait aussi lieu d'indiquer les flux de puissance (en MW) avant et après le projet sur les lignes de transport, ce qui implique de produire deux plans d'ensemble, un plan de la situation existante et un plan de la situation nouvelle, en vue de bien comprendre la nécessité de ces équipements et de leur usage.

En complément de la figure 1-1 (page 1-4) qui présente une vue en coupe de la nouvelle ligne à construire, il serait important de présenter des figures équivalentes pour les corridors de lignes à démanteler et ceux pour lesquels, s'il y a lieu, des lignes seront juxtaposées.

4. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Le projet est sujet à une autorisation de la Régie de l'énergie (Régie) pour leur intégration à la base tarifaire d'Hydro Québec TransÉnergie. Le Transporteur a déposé sa demande à la Régie (dossier R-3789-2012) le 16 mars 2012.

Certains éléments de ce dossier ont été présentés à la Régie sous plis confidentiels.

5. PERSONNES-RESSOURCES

Toute question concernant les domaines d'activité peut être adressée à :

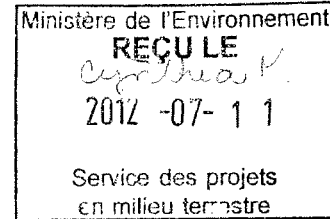
Alain Tremblay, ingénieur
Analyste en projet énergétique
production et transport d'électricité / nucléaire
Direction des grands projets et de la réglementation
Direction générale de l'électricité
Secteur énergie
Tél. : 418 627-6386, poste 8314

Line Bégin, agronome
Coordonnatrice aux affaires régionales et à la concertation
Direction des affaires régionales
de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Secteur des opérations régionales
Tél. : 418 643-4680, poste 402

Pour toute autre question, vous pouvez communiquer avec Mme Manon Carignan ,
responsable du dossier à la Direction de l'environnement et de la coordination, au
numéro 418 627-6256, poste 3037.

Le 20 avril 2012

Québec, le 9 juillet 2012



Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement - Complément de
l'étude d'impact - Réponses aux questions et commentaires / Poste Lefrançois
à 315-25 kV et ligne d'alimentation - Hydro-Québec TransÉnergie
N/Réf : 3211-11-103

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous avons pris connaissance du document contenant les réponses aux questions et commentaires que vous aviez adressés à l'initiateur du projet susmentionné aux fins d'analyse de sa recevabilité.

Lors du premier examen de recevabilité, en avril 2012, la Direction de la Capitale-Nationale du ministère des Transports du Québec (MTQ) avait souligné que certains éléments exigés dans la directive du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), qui émanent des responsabilités du Ministère, manquaient dans l'étude d'impact.

Pour protéger les infrastructures routières et préserver la fluidité de la circulation et la sécurité routière, le MTQ avait demandé que ces éléments soient intégrés dans l'étude d'impact avant sa recevabilité. Le MDDEP a repris les demandes du MTQ dans les questions et commentaires formulés à l'initiateur du projet :

- QC-25 : Est-ce qu'Hydro-Québec TransÉnergie peut préciser dans l'étude d'impact que, lors des phases préconstruction et construction, le transport de certaines composantes du poste Lefrançois pourrait nécessiter l'utilisation des véhicules hors normes ?

- QC-26 : Hydro-Québec TransÉnergie peut-elle s'engager à respecter le *Règlement sur les normes de charges applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers* (C-24.2, r.31). Dans le cas contraire, se conformera-t-elle au *Règlement sur le permis spécial de circulation* (C-24.2, r.35) ?
- QC-27 : Pour obtenir un permis spécial de circulation, Hydro-Québec TransÉnergie peut-elle mentionner qu'un Plan de transport pour la circulation des véhicules hors normes devra être transmis et approuvé par le MTQ. Ce plan comprendra l'itinéraire de transport, le poids et la dimension de diverses composantes du poste, le type de véhicules et la géométrie des essieux afin d'évaluer la capacité portante des infrastructures de la route 138 ?
- QC-28 : Hydro-Québec TransÉnergie devrait demander, avant de débiter les travaux, une autorisation au MTQ pour installer, à l'intersection de la route 138 et du chemin Lucien-LeFrançois, des panneaux de signalisation adéquats pour indiquer l'itinéraire et les accès à emprunter par les véhicules lourds.

La Direction de la Capitale-Nationale du MTQ a analysé les réponses d'Hydro-Québec TransÉnergie à ces questions et commentaires relevant du champ de compétence du Ministère et constate que le complément fourni par l'initiateur du projet complète de manière satisfaisante et valable l'étude d'impact sur l'environnement.

Par conséquent, à cette étape-ci de la procédure d'évaluation et d'examen des réponses aux questions et commentaires, le Ministère n'a aucun commentaire à formuler.

Si des renseignements supplémentaires sont nécessaires, votre Direction peut communiquer avec madame Mudzo Maractho, de la Direction de la Capitale-Nationale, au 418 380-2003, poste 2250.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



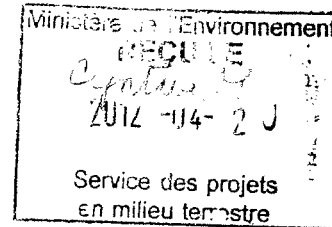
Jean-François Saulnier, ing.

RR/MM

- c. c. M. Richard Ringuette, ing., chef du Service des Inventaires et du plan
M. Carl Bélanger, ing., chef du Service des projets
M. Rémy Guay, ing., chef des Centres de services de la Capitale-Nationale

Québec, le 16 avril 2012

Monsieur Hervé Chatagnier, chef par intérim
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement / Projet Poste Lefrançois à 315 kV et ligne d'alimentation - Hydro-Québec TransÉnergie
N/Réf : 3211-11-103

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, vous nous avez fait parvenir une copie de l'étude d'impact soumise par l'initiateur du projet susmentionné aux fins d'analyse de sa recevabilité.

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a pris connaissance de la directive du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et, en tenant compte de tous les éléments requis par celle-ci, a analysé les aspects quantitatifs et qualitatifs de l'étude d'impact sur l'environnement.

Dans l'objectif de protéger les infrastructures sous sa gestion et préserver la fluidité de la circulation et la sécurité routière, la Direction de la Capitale-Nationale du MTQ aimerait que, l'initiateur du projet prenne des engagements et les consigne dans l'étude d'impact. Les éléments exigés, qui émanent des responsabilités du MTQ, sont repris dans les commentaires suivants :

6 Impacts et mesures d'atténuation

6.3.5 Impacts sur le milieu humain (p. 6-18)

Dans la section 2.4.5.1 Réseau routier, l'initiateur reconnaît que, « la route 138 facilite les déplacements rapides (circulation de transit) dans la MRC de La Côte-de-Beaupré » (p. 2-25). De plus, à la section 6.3.2 Impacts en phase de construction, l'initiateur mentionne que, le transport et la circulation sont des éléments communs « aux activités des phases de préconstruction, de construction et d'exploitation et d'entretien » (p. 6-12). Enfin, dans la section 6.3.5 Impacts sur le milieu humain, l'initiateur souligne que « les principaux impacts sur le milieu humain pendant la construction proviennent des activités [...], ainsi que du transport des équipements du poste, et de la circulation des engins de chantier » (p. 2-18).

Commentaire 1 : Pour minimiser ces impacts sur les routes, l'initiateur a donc prévu des mesures d'atténuation courantes et particulières (point 6.3.5.4, p. 6-20) uniquement pour le chemin Lucien-Lefrançois (route municipale). Par contre, en ce qui concerne la route nationale 138, l'initiateur n'a pas planifié de telles mesures. Pourtant, la route 138 sera fort sollicitée pour le transport d'équipements du poste et la circulation des véhicules lourds hors normes.

Ainsi, le MTQ considère que, dans l'étude d'impact, l'initiateur du projet devrait préciser que, lors des phases préconstruction et construction, le transport de certaines composantes du poste Lefrançois pourrait nécessiter l'utilisation de véhicules hors normes.

Commentaire 2 : Le MTQ estime que l'initiateur devrait stipuler dans l'étude d'impact qu'à l'étape de la réalisation du projet, il s'engage à respecter le *Règlement sur les normes de charges applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers* (C-24.2, r.1.02). Dans le cas contraire, il devrait solliciter un permis spécial autorisant la circulation des véhicules hors normes conformément au *Règlement sur le permis spécial de circulation* (C-24.2, r.35).

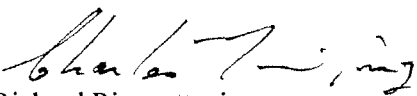
Commentaire 3 : Pour obtenir ce type de permis, le MTQ demande à l'initiateur de mentionner dans l'étude d'impact qu'il devrait transmettre au MTQ, pour approbation, un Plan de transport pour la circulation des véhicules hors normes comprenant l'itinéraire de transport, le poids et la dimension de diverses composantes du poste, le type de véhicules et la géométrie des essieux afin d'évaluer la capacité portante des infrastructures (ponts et chaussée) de la route 138.

Commentaire 4 : Le MTQ est d'avis que l'initiateur devrait spécifier dans l'étude d'impact, qu'avant de débiter les travaux, il devrait demander une autorisation au MTQ pour installer, à l'intersection de la route 138 et du chemin Lucien-Lefrançois, des panneaux de signalisation adéquats pour indiquer l'itinéraire et les accès à emprunter par les véhicules lourds.

Selon le champ de compétence du Ministère, la Direction de la Capitale-Nationale du MTQ souligne que certains éléments exigés dans la directive du MDDEP, qui viennent d'être précisés dans les commentaires ci-haut, n'ont pas été traités de manière satisfaisante et valable. Par conséquent, le Ministère souhaite que l'initiateur du projet intègre ces éléments qui manquent dans cette étude et ce, avant sa recevabilité.

Si des renseignements supplémentaires sont nécessaires, votre Service peut communiquer avec madame Mudzo Maractho, de la Direction de la Capitale-Nationale, au 418 380-2003, poste 2250.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



pour : Richard Ringuette, ing.

Le chef du Service des inventaires et du plan

CM/MM

- c. c. M. Jean-François Saulnier, ing., directeur, Direction de la Capitale-Nationale
- M. Carl Bélanger, ing., chef du Service des projets
- M. Rémy Guay, ing., chef, Centres de services de la Capitale-Nationale



Québec, le 17 avril 2012

Monsieur Hervé Chatagnier
Chef p. i. du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

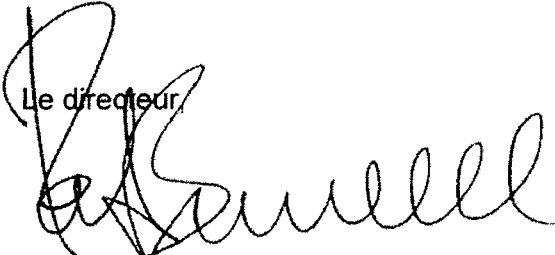
Monsieur,

Je donne suite à votre lettre du 15 mars 2012, adressée à M. Christian Dubois, secrétaire général associé aux Affaires autochtones, au sujet de l'étude d'impact sur l'environnement du projet poste Lefrançois à 325 kV et ligne d'alimentation par Hydro-Québec (dossier 3211-11-103).

Nous avons pris connaissance du contenu de l'étude d'impact que vous nous avez soumise. Nous constatons que le rapport principal ne fait aucune mention de l'existence, ou non, de revendications autochtones sur le site visé par le projet. À cet effet, il serait pertinent que l'initiateur du projet indique, conformément à la directive qui lui a été transmise, s'il a procédé à une analyse lui permettant de déterminer si des Autochtones sont susceptibles d'être concernés par le projet. Autrement, le Secrétariat aux affaires autochtones n'a aucun commentaire additionnel à émettre sur le projet.

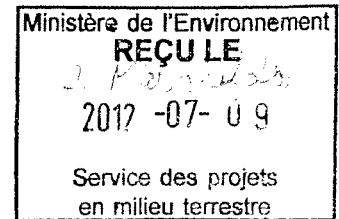
Cependant, il convient de rappeler que toutes démarches de consultation que pourrait entreprendre l'initiateur auprès des Autochtones ne remplaceraient pas l'obligation de la Couronne de consulter les communautés autochtones dont les droits et intérêts pourraient être affectés par le projet. Ce n'est qu'après l'analyse menée par votre ministère qu'il sera possible d'évaluer si, conformément au *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*, élaboré à cette fin, une telle obligation existe dans ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Patrick Brunelle

Québec, le 5 juillet 2012

Monsieur Hervé Chatagnier
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Monsieur,

Je donne suite à votre lettre du 15 juin 2012, adressée à M. Christian Dubois, secrétaire général associé aux Affaires autochtones, au sujet du document contenant les réponses aux questions et commentaires adressés au promoteur, dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement relative au projet du poste Lefrançois à 315-25 kV et à la ligne d'alimentation par Hydro-Québec (dossier 3211-11-103).

Après avoir pris connaissance des réponses fournies par le promoteur, nous constatons que ce dernier considère que le projet n'entraîne aucun impact pour les communautés autochtones. Cette précision répond au commentaire qui avait été formulé par le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) dans notre lettre du 17 avril dernier. Autrement, le SAA n'a aucun commentaire additionnel à émettre sur le projet.

Cependant, il convient de rappeler que toutes démarches de consultation que pourrait entreprendre l'initiateur auprès des Autochtones ne remplaceraient pas l'obligation de la Couronne de consulter les communautés autochtones dont les droits et intérêts pourraient être affectés par le projet. Ce n'est qu'après l'analyse menée par votre ministère qu'il sera possible d'évaluer si, conformément au *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*, élaboré à cette fin, une telle obligation existe dans ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Patrick Brunelle



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier, chef de service par intérim
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 26 mars 2012

OBJET : Poste Lefrançois à 325 kV et ligne d'alimentation par Hydro-Québec

V/Réf. : 3211-11-103

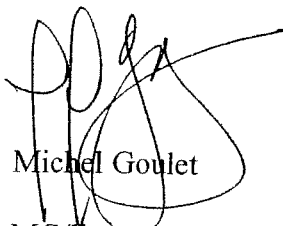
Vous nous avez transmis le dossier mentionné en rubrique afin d'évaluer le volet « Bruit de source fixe et bruit routier » traité par l'initiateur de projet dans le cadre de l'analyse sur la recevabilité sur la qualité de l'étude d'impact sur l'environnement.

Compte tenu du peu de ressources disponibles pour traiter les nombreux dossiers pour le volet sonore à la DPQA, veuillez prendre note que nous ne pourrons pas donner suite à votre demande, à moins qu'une problématique particulière sur le bruit soit associée à ce projet.

Nous vous retournons l'étude d'impact sur l'environnement que vous nous aviez fait parvenir.

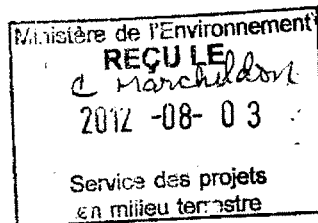
Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Le directeur,



Michel Goulet
MG/lb

c. c. M. Charles Larochelle, sma



Note

DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, directeur
Direction générale de l'évaluation environnementale
Direction des projets terrestres

DATE : Le 12 juillet 2012

OBJET : **Deuxième avis de recevabilité « Poste Lefrançois à 325 kV et ligne d'alimentation par Hydro-Québec » — volet milieux humides**

N^{os} DOSSIERS : SCW 775729; V/R 3211-11-103; 5145-04-18[424]

La présente fait suite à votre demande, datée du 15 juin 2012, sur la recevabilité du projet susmentionné, à la suite du dépôt du document avec les réponses aux questions et commentaires fournies par l'initiateur du projet. Elle porte exclusivement sur le volet « milieux humides » et contient deux points.

Comme demandé dans notre avis de recevabilité du 30 mars 2012, l'initiateur a fourni les méthodes utilisées pour réaliser la délimitation et l'identification des milieux humides rencontrés lors des visites de terrain en 2010 et 2011.

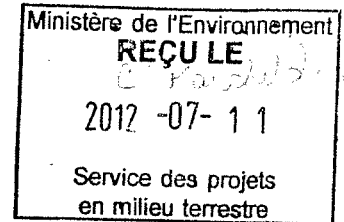
La réponse de l'initiateur du projet confirme qu'il fera une caractérisation détaillée du milieu humide s'il est touché par l'emplacement du poste projeté, et ce, avant les interventions. Le ministère souligne que cette caractérisation est demandée afin de bien délimiter le milieu une fois que les travaux commencent pour bien appliquer les mesures d'atténuation telles que décrites dans l'étude d'impact à la section 6.2. Ainsi, en regard des milieux humides, l'étude est jugée **recevable**.

Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Judith Kirby au 418 521-3907, poste 4429.

Le chef du Service,

Jean-Pierre Laniel

JPL/JK/se



NOTE

DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, directeur
Direction générale de l'évaluation environnementale
Direction des projets terrestres

DATE : Le 5 juillet 2012

OBJET : **Deuxième avis relatif à la recevabilité du projet « Poste Lefrançois à 315-25 kV et ligne d'alimentation par Hydro-Québec secteur L'Ange-Gardien » — Volet Espèces exotiques envahissantes**

N^{OS} DOSSIERS : SCW 775729; V/R 3211-11-103; N/R 5145-04-18 [424]

Cet avis fait suite à l'analyse des réponses aux questions et commentaires déposés par Hydro-Québec TransÉnergie concernant le projet susmentionné, eu égard aux espèces exotiques envahissantes (EEE), composante relevant du champ de compétence de la Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPEP).

La DPEP considère que les renseignements demandés sur la prévention de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE) dans le cadre du projet ont été traités de façon satisfaisante et valable, rendant ainsi l'étude d'impact **recevable** à l'égard de cette problématique.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Isabelle Simard au 418 521-3907, poste 4417 ou à l'adresse courriel suivante : isabelle.simard@mddep.gouv.qc.ca.

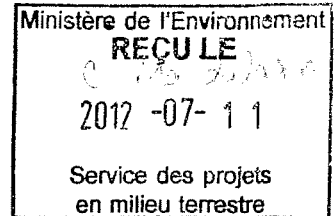
Le chef du Service,

Jean-Pierre Laniel

JPL/IS/se

Service de l'expertise en biodiversité

Édifice Marie-Guyart, 4^e étage, boîte 21
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3907
Télécopieur : 418 646-6169
jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca



Note

DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, directeur
Direction générale des évaluations environnementales
Direction des projets terrestres

DATE : Le 5 juillet 2012

OBJET : **Deuxième avis relatif à la recevabilité du projet du « Poste Lefrançois à 325-25 kV et ligne d'alimentation par Hydro-Québec » — Volet Espèces floristiques menacées et vulnérables**

N^{OS} DOSSIERS : SCW 775729; V/R 3211-11-103; N/R 5145-04-18 [424]

La présente donne suite à votre demande d'avis datée du 15 juin 2012 sur l'addenda contenant les réponses aux demandes de renseignements déposé en mai 2012. Les commentaires de la Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPEP) portent sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS).

La DPEP considère le traitement de la question QC-7 satisfaisante. Comme demandé, l'initiateur du projet a transmis les noms des personnes ayant réalisé les inventaires, dont M. Louis-Marie Landry, et a confirmé l'absence d'espèce à statut au site retenu pour la construction du poste.

Après analyse, la DPEP réitère que l'étude d'impact est **recevable** eu égard aux EFMVS, composante qui relève de son champ de compétence.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Nancy Hébert au 418-521-3907, poste 4416.

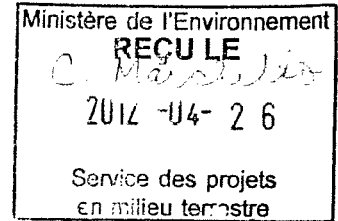
Le chef du Service,

Jean-Pierre Laniel

JPL/NH/se

Service de l'expertise en biodiversité

Édifice Marie-Guyart, 4^e étage, boîte 21
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3907
Télécopieur : 418 646-6169
jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca



Note

DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, chef de service
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 24 avril 2012

OBJET : **Premier avis relatif à la recevabilité du projet « Poste Lefrançois à 315-25 kV » — Volet *Espèces exotiques envahissantes***

N^{OS} DOSSIERS : SCW 775729; V/R 3211-11-103; N/R 5145-04-18 [424]

Cet avis porte sur la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement déposée par Hydro-Québec TransÉnergie en février 2012, eu égard aux espèces exotiques envahissantes (EEE), composante relevant du champ de compétence de la Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPÉP).

Bien que le promoteur ne fasse aucune mention de la présence d'EEE sur les sites des travaux, il devra vérifier lors des visites de terrain préalables au début des travaux si des colonies d'EEE sont présentes. En cas de détection d'EEE, le promoteur devra transmettre l'information sur leur localisation et leur abondance à la DPÉP afin qu'elles soient intégrées au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec.

Par mesure de précaution et afin de prévenir l'introduction et la propagation d'EEE dans la zone du projet, la machinerie excavatrice qui sera utilisée devra être nettoyée avant son arrivée sur le site des travaux afin qu'elle soit exempte de boue, d'animaux ou de fragments de plantes qui pourraient contribuer à l'introduction ou à la propagation d'EEE.

...2

Service de l'expertise en biodiversité

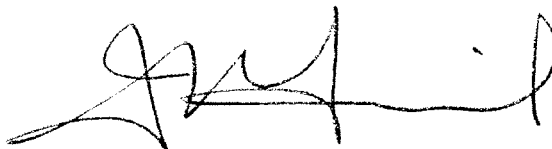
Édifice Marie-Guyart, 4^e étage, boîte 21
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3907
Télécopieur : 418 646-6169
jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Le promoteur devra indiquer quelles mesures seront mises en œuvre lors de la construction du poste électrique, de l'aménagement du chemin d'accès et du redressement de ruisseau projeté, afin de limiter l'établissement ou la propagation d'EEE. Parmi ces mesures, la végétalisation des sols mis à nu lors des travaux, devra être priorisée.

La DPÉP considère cette étude d'impact **non recevable** eu égard aux EEE. Elle sera jugée recevable lorsque le promoteur fournira les inventaires demandés et identifiera les mesures qui seront mises en œuvre pour limiter l'introduction et la propagation d'EEE.

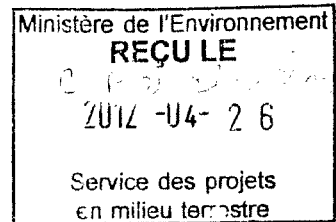
Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Isabelle Simard au 418 521-3907, poste 4417 ou à l'adresse courriel suivante : isabelle.simard@mddep.gouv.qc.ca.

Le chef du Service,



Jean-Pierre Laniel

JPL/IS/se



NOTE

DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, chef de service
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 24 avril 2012

OBJET : **Premier avis relatif à la recevabilité du projet du « Poste Lefrançois à 315-25 kV et ligne d'alimentation par Hydro-Québec » — Volet Espèces floristiques menacées et vulnérables**

N^{os} DOSSIERS : SCW 775729; V/R 3211-11-103; N/R 5145-04-18 [424]

La présente donne suite à votre demande d'avis datée du 15 mars 2012 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné déposée en février 2012 par « Hydro-Québec Équipement et services partagés » et transmise par le promoteur « Hydro-Québec TransÉnergie ». Les commentaires de la Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPÉP) portent sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS).

1. RENSEIGNEMENTS FOURNIS

Sur la base de l'information consignée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ, 2010) et d'autres sources (inventaires 2010), l'étude rapporte la présence potentielle de 17 espèces floristiques à statut particulier sur le territoire correspondant à la zone d'étude (p. 2-7 à 2-9). Ces espèces croissent principalement dans les érablières et à proximité du littoral :

1. l'ail des bois (*Allium tricoccum*), une espèce vulnérable de rang de priorité S3 pour la conservation, en déclin, d'observation printanière, qui croît dans les érablières riches et humides.
2. le galéaris remarquable (*Galearis spectabilis*), une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, en déclin, de rang S2, également d'observation printanière dans les érablières riches et humides.

...2

Service de l'expertise en biodiversité

Édifice Marie-Guyart, 4^e étage, boîte 21
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3907
Télécopieur : 418 646-6169
jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

L'inventaire terrain d'avril 2010 a révélé la présence de quatre nouvelles espèces non répertoriées au CDPNQ. Il s'agit de l'ail des bois et trois espèces vulnérables à la cueillette : l'asaret du Canada, la dentaire à deux feuilles (cardamine carcajou) et la sanguinaire du Canada. Ces espèces ont été observées dans une érablière approximativement à 1 km de distance au sud-est du poste et ne seront pas touchées par les travaux (p.2-7, 2-8 et carte A).

2. ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR LES EFMVS ET MESURES D'ATTÉNUATION ENVISAGÉES

L'étude mentionne que les impacts potentiels sur les EFMVS peuvent survenir au cours de la phase de préconstruction (p. 6-11). L'initiateur attribue une valeur environnementale forte aux EFMVS et qualifie la résistance environnementale très forte (p. 3-4). Néanmoins, il qualifie l'impact résiduel sur l'habitat forestier de faible. Le promoteur justifie cette analyse étant donné qu'il s'agit d'un secteur perturbé (carrière, déchetterie, chemin Lucien Lefrançois) et que diverses mesures d'atténuation courantes sont appliquées. De plus, les activités de déboisement pour le poste (1,3 ha) sont réalisées dans des peuplements peu valorisés dans la zone d'étude, dont les friches arbustives ou herbacées et les peuplements autres que les érablières (p.3-4, 4-6, 6-7, 6-8, 6-15, 6-16). Enfin, l'inventaire du printemps 2011 réalisé sur le site retenu pour le poste n'a révélé aucune EFMVS (p. 2-9).

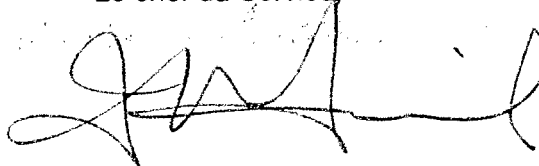
Conclusion

Après analyse, la DPÉP considère l'étude d'impact **recevable** eu égard aux EFMVS, composante qui relève de son champ de compétence.

Il est néanmoins demandé au promoteur d'acheminer à la DPÉP un rapport d'inventaire détaillé incluant, outre la localisation des populations d'espèces relevées, les dates précises et l'identification de l'expert (e) ayant réalisé les inventaires **en avril et mai 2010** ainsi qu'**au printemps 2011**.

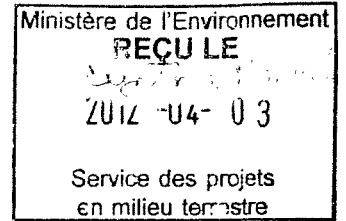
Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Nancy Hébert au 418-521-3907, poste 4416.

Le chef du Service,



Jean-Pierre Laniel

JPL/NH/se



Note

DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, chef de service p. i.
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 30 mars 2012

OBJET : **Avis de recevabilité « Poste Lefrançois à 325 kV et ligne d'alimentation par Hydro-Québec » — volet milieux humides**

N^{os} DOSSIERS : SCW 775729; V/R 3211-11-103; 5145-04-18 [424]

La présente fait suite à votre demande, datée du 15 mars 2012, sur la recevabilité du projet susmentionné. Elle porte exclusivement sur le volet « milieux humides ».

Milieux humides affectés par les composantes du projet

En ce qui concerne la présence des milieux humides dans la zone d'étude, l'étude d'impact fait mention des inventaires terrains réalisés à la fin d'avril 2010 (page 2-10) et à l'été 2011 (page 5-10) par Dessau inc. Toutefois, l'étude d'impact ne documente pas les méthodes utilisées pour réaliser la délimitation et l'identification des milieux humides rencontrés lors de ces visites de terrain.

À cet égard, la méthodologie utilisée doit être détaillée et la cartographie des milieux humides au regard des composantes du projet doit être fournie. De plus, une caractérisation détaillée des milieux humides affectés par les composantes du projet est nécessaire pour l'analyse environnementale. Dans ce cas-ci, la caractérisation concerne le milieu humide touché par l'emplacement du poste projeté, à moins que celui-ci puisse être évité. Le rapport de caractérisation doit contenir les éléments suivants :

- Une cartographie détaillée du milieu humide affecté par le projet, soit l'identification et la délimitation des associations végétales;

...2

- La stratégie d'échantillonnage doit être adaptée au contexte biophysique révélé par la photo-interprétation. Elle doit être adaptée au nombre d'associations végétales identifiées (richesse), et à leur superficie. On doit donc stratifier l'échantillonnage en utilisant les associations végétales préalablement délimitées;
- Pour chaque placette, une fiche indique les coordonnées GPS du centre, la hauteur et le pourcentage de recouvrement de chacune des quatre strates de végétation (arborescente, arbustive, herbacée, muscinale);
- Un tableau identifie pour chaque strate de végétation, le pourcentage de recouvrement de chaque espèce présente afin d'évaluer l'abondance relative. Les espèces qui seraient observées dans l'association végétale, mais qui ne seraient pas présentes dans la placette doivent être listées sans spécifier de pourcentage de recouvrement;
- Identifier et localiser de manière précise toutes les espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être.

La photo-interprétation (à l'échelle du milieu humide) et la stratégie d'échantillonnage doivent être déposées afin que la DPÉP puisse analyser la recevabilité du projet. Ainsi, en regard des milieux humides, l'étude est jugée **non recevable**.

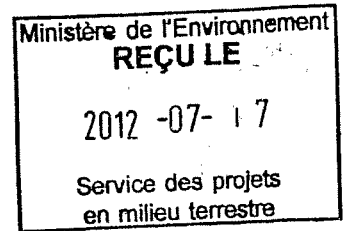
Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Judith Kirby au 418 521-3907, poste 4429.

Le chef du Service,



JPL/JK/se

Jean-Pierre Laniel



DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, directeur
Direction de l'évaluation des projets terrestres

DATE : 11 juillet 2012

OBJET : **Poste Lefrançois à 325 kV et ligne d'alimentation par
Hydro-Québec – Complément à l'étude d'impact (mai 2012)**
N/Réf. : 3211-11-103S
300729723

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction des évaluations environnementales demande à la direction régionale d'indiquer au meilleur de nos connaissances et selon notre champ de compétence si tous les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable.

Aspects industriels et sols contaminés (R-6, R-14 et R-15)

Aucun autre commentaire.

Aspects hydriques et naturels (R-17, R-18, R-19 ET R-20)

À la réponse R-20, il est mentionné que la carte 4-1 a été modifiée afin d'intégrer les informations demandées concernant le cours d'eau à déplacer et le marécage touché par les travaux. Pouvez-vous fournir la carte 4-1 modifiée?

Nous vous invitons à contacter M. Guillaume Jacques au numéro 418 644-8844, poste 255 ou M^{me} Simone Gariépy, au poste 274, pour toute information additionnelle.

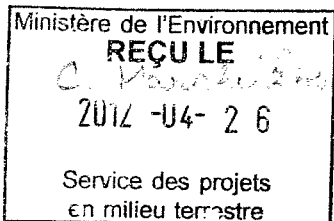
Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations les meilleures

Le directeur régional adjoint
de l'analyse et de l'expertise
de la Capitale-Nationale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dan Veillette".

Daniel Veillette

DV/GJ/SG/kj



DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier
Chef de service des projets en milieu terrestres
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 24 avril 2012

OBJET : **Poste Lefrançois à 325 kV et ligne d'alimentation par Hydro-québec**

Réf. : 3211-11-103

Comme demandé, veuillez trouver ci-joint les commentaires de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, bureau de la Capitale-Nationale, relativement au projet cité en rubrique.

Pour toute information additionnelle, je vous invite à communiquer avec M^{me} Simone Gariépy au 418 644-8844, poste 274 concernant les aspects hydriques et naturels et avec M. Guillaume Jacques au 418 644-8844, poste 255 concernant les aspects industriels et sols contaminés.

Le directeur régional adjoint
de l'analyse et de l'expertise
de la Capitale-Nationale,

Daniel Veillette

DV/SG/sm

p. j.

DESTINATAIRE : M. Daniel Veillette
Directeur régional adjoint de l'analyse et de l'expertise de la
Capitale-Nationale

DATE : 20 avril 2012

OBJET : **Poste Lefrançois à 325 kV et ligne d'alimentation par Hydro-Québec**
N/Réf. : 3211-11-103
300727287

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction des évaluations environnementales demande à la direction régionale d'indiquer au meilleur de nos connaissances et selon notre champ de compétence si tous les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable.

Aspects hydriques et naturels

Les cours d'eau devraient faire partie des éléments du tableau 3-2 sur la résistance environnementale des éléments des milieux naturel et humain. Les cours d'eau constituent des éléments sensibles aux perturbations et, compte tenu de l'importance des travaux prévus dans le cours d'eau par le projet, l'impact appréhendé devrait être discuté de façon plus détaillée dans l'étude.

Sur le site retenu, un cours d'eau sans nom et un marécage ont été identifiés dans l'étude et pourraient être affectés par le projet. Les parties du cours d'eau et du marécage touchés par le projet devraient être mieux identifiés sur une seule carte. Une partie des informations seulement est disponible sur les cartes 1-1 et 4-1. Notamment, la section de cours d'eau à déplacer, ainsi que la superficie du marécage touchée par les travaux devraient être identifiées.

Le terme «Ruisseau», apparaissant notamment au tableau 6-5, devrait être modifié pour le terme «cours d'eau», tel qu'il apparaît au 2^e alinéa de l'article 22 de la LQE.

La clause 31 du tableau 6-3 sur les mesures d'atténuation devrait être modifiée. La distance de 5 mètres pour la bande riveraine ne respecte pas la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Cette distance devrait être de 10 ou 15 mètres.

...2

Aspects industriels et sols contaminés

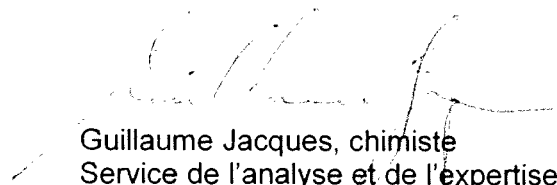
Section 6.2 et tableau 6-5 : L'étude d'impact n'indique pas clairement les modes de gestion des sols contaminés ni l'engagement à respecter la *Grille de gestion des sols excavés intérimaire* de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*.

Section 6.3.1 : Au 4^e paragraphe, il est fait mention qu'une caractérisation complémentaire sera nécessaire. Si c'est le cas, l'étude complémentaire devra être fournie dans le cadre de l'évaluation de la recevabilité. Dans le cas contraire (c'est-à-dire si l'étude de Dessau de mars 2012 inclut la caractérisation complémentaire prévue), la mention erronée devra être corrigée.

Aucune étude de caractérisation phase I n'a été déposée, ce qui fait que l'étude de caractérisation phase II déposée n'est pas conforme au *Guide de caractérisation des terrains*. De plus, le terrain n'a pas été entièrement caractérisé (le chemin d'accès du futur poste, notamment, n'a pas été caractérisé et un seul puits d'observation a été aménagé).



Simone Gariépy, biologiste, M. Sc.
Service de l'analyse et de l'expertise
de la Capitale-Nationale



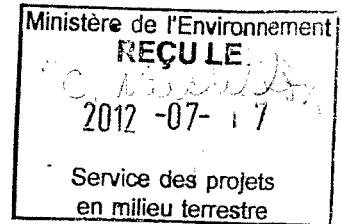
Guillaume Jacques, chimiste
Service de l'analyse et de l'expertise
de la Capitale-Nationale

SG/GJ/sm



Direction du partenariat et de l'intervention régionale

Québec, le 6 juillet 2012



Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

N/D : 8686 / 136 Corr. : 107401

Objet : Poste Lefrançois à 315-25 kV et ligne d'alimentation par Hydro-Québec –
dossier 3211-11-103

Monsieur le Directeur,

La présente fait suite à votre lettre du 15 juin dernier, nous demandant d'examiner si les renseignements demandés à Hydro-Québec TransÉnergie, concernant le projet cité en rubrique, ont été traités de façon satisfaisante et valable dans le document *Complément de l'étude d'impact sur l'environnement*.

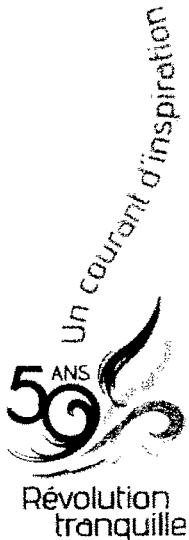
En ce qui concerne les sujets relevant de notre champ de compétence, puisqu'aucun élément de précision n'a été requis par notre ministère au regard de l'étude d'impact qui était satisfaisante, nous ne formulons aucun commentaire particulier à cette étape du projet.

Si toutefois vous désirez obtenir des renseignements complémentaires, veuillez communiquer avec madame Francine Lacroix, conseillère en développement touristique pour la région de Québec, qui peut être jointe au 418 643-5959, poste 3422.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

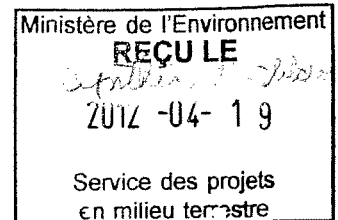
François Côté





Direction du partenariat et de l'intervention régionale

Québec, le 11 avril 2012



Monsieur Hervé Chatagnier
Chef par intérim du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

N/D : 8686 / 136 Corr. : 107401

Objet : Poste Lefrançois à 315-25 KV et ligne d'alimentation par Hydro-Québec

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 15 mars dernier, nous demandant d'examiner la recevabilité de l'étude d'impact soumise par Hydro-Québec TransÉnergie, concernant le projet cité en rubrique.

En ce qui concerne les sujets relevant de notre champ de compétence, les éléments requis par la directive ministérielle ont été traités de façon satisfaisante et valable.

Si toutefois vous désirez obtenir des renseignements complémentaires, veuillez communiquer avec madame Francine Lacroix, conseillère en développement touristique pour la région de Québec, qui peut être jointe au 418 643-5959, poste 3422.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

François Côté

